

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
CANTON : RIEUX VOLVESTRE
COMMUNE DE SAINT JULIEN SUR GARONNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025

Présents :

BENAC Jean Pierre

DA SILVA Corinne

LEFEBVRE Patrick

MESTRE Christophe

ZIMMERMANN Diane

BRESSAC Isabelle

FILHOS Francis

MASCARAS Eric

ROUSSET Vanessa

CORNET Olivier

LASSERRE Christian

MASSIP Cyril

VILA Marie

Absents :

COUDOURNAC Sonia

VIGNES Stéphane

Procurations:

COUDOURNAC Sonia à CORNET Olivier

VIGNES Stéphane à MASSIP Cyril

Secrétaire de séance :

Isabelle BRESSAC

PROCES VERBAL DU 20 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal ne soulève pas d'objection.

ETAT DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 18 février 2025

Bâtiments publics	34 584.84 €
Achats prestations de services	4 227.71 €
Carburant	150.22 €
Energie	2 324.93 €
Fourniture de petit équipement	128.15 €
Vêtements de travail	459.06 €
Contrats de prestations de services	566.88 €
Matériel roulant	58.38 €
Maintenance	3 690.60 €
Multirisques	9 888.38 €
Publicité publications relations publiques	515.48 €
Frais postaux et télécommunications	1 014.69 €
Concours divers	50.00 €
Redevances pour services rendus	220.00 €

Impôts taxes	716.51 €
Personnel titulaire	23 726.35 €
Personnel non titulaire	3 197.11 €
Charges sécurité sociale et prévoyance	15 881.70 €
Indemnités de fonction	4 879.62 €
Autres	565.70 €
Autres	0.12 €
TOTAL DES DEPENSES	108 846.43 €
TOTAL DES RECETTES	49 705.31 €
ETAT DE TRESORERIE	95 040.44 €

SCOLARISATION EXTERIEURE

La famille GAGNE ARORA souhaite scolariser leur enfant Elio, né le 4 avril 2022 à l'école de ST JULIEN SUR GARONNE à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Cette famille est domiciliée sur la commune limitrophe de RIEUX VOLVESTRE et ne peut prétendre à scolariser leur enfant à ST JULIEN SUR GARONNE que sous réserve de l'acceptation de la prise en charge des frais de scolarité par la commune d'origine.

Dans l'hypothèse où la commune de RIEUX VOLVESTRE accepterait cette prise en charge, il convient d'autoriser le maire à signer la convention afférente aux frais de scolarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge des frais de scolarité de l'enfant Elio GAGNE ARORA sous réserve de l'accord de la commune de RIEUX VOLVESTRE.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Trésor Public sollicite la commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE pour admettre en non-valeur un titre établi au nom de FREE MOBILE pour un montant de 1 983.15 € (titre 165 de 2022).

Un doublon d'écritures comptables avait été constaté :

- la commune ayant établi un titre annuel du montant de la redevance
- la commune ayant effectué deux titres supplémentaires via le P 503.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents l'admission en non-valeur du titre ci-dessus mentionné de FREE MOBILE pour l'exercice 2022.

COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DU RESULTAT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le Trésor Public à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu la concordance des deux documents, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2024.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	174 445,00	139 917,81	34 527,19
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	78 882,00	84 773,72	-5 891,72
6042 - Achats prest. de serv.(autres que terrains à amén.)	25 000,00	33 342,46	-8 342,46
60611 - Eau et assainissement	2 100,00	2 364,52	-264,52
60612 - Energie - Electricité	37 000,00	36 275,33	724,67
60622 - Carburants	3 000,00	2 454,09	545,91
60623 - Alimentation	100,00		100,00
60624 - Produits de traitement	250,00	162,58	87,42
60628 - Autres fournitures non stockées		1 125,10	-1 125,10
60631 - Fournitures d'entretien	1 500,00	1 625,33	-125,33
60632 - Fournitures de petit équipement	3 932,00	2 127,79	1 804,21
60633 - Fournitures de voirie	1 000,00	631,86	368,14
60636 - Vêtements de travail	700,00	651,95	48,04
6064 - Fournitures administratives	2 000,00	1 469,07	530,93
6065 - Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	1 000,00	632,12	367,88
6067 - Fournitures scolaires	1 300,00	1 609,85	-309,85
6068 - Autres matières et fournitures		301,66	-301,66
61 - SERVICES EXTERIEURS	79 828,00	40 783,03	39 044,97
611 - Contrats de prestations de services	11 224,00	15 090,24	-3 866,24
613 - Locations	900,00	485,60	414,40
61521 - Terrains	2 375,00	2 003,46	371,54
615221 - Bâtiments publics	1 000,00		1 000,00
615231 - Voiries	14 919,00	227,50	14 691,50
61551 - Matériel roulant	2 000,00	1 748,83	251,17
61558 - Autres biens mobiliers	1 500,00	611,10	888,90
6156 - Maintenance	11 458,00	10 103,43	1 354,57
6161 - Mutirisques	33 052,00	9 051,86	24 000,12
617 - Etudes et recherches	1 000,00	865,36	114,64
618 - Divers	400,00	575,63	-175,63
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 835,00	11 356,06	1 478,94
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 500,00		1 500,00
623 - Publicité,publications,relations publiques	4 707,00	4 964,25	-157,25
624 - Transport de biens et transports collectifs	500,00	625,46	-125,46
625 - Déplacements et missions	368,00	300,00	68,00
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	4 500,00	4 267,42	232,58
627 - Services bancaires et assimilés	10,00	7,05	2,95
6281 - Concours divers (cotisations...)	650,00	582,88	67,12
6284 - Redevance pour services rendus	600,00	709,00	-109,00

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 900,00	3 005,00	-105,00
635 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés (admin. impôts)	2 900,00	3 005,00	-105,00
612 - Charges de personnel et frais assimilés	284 300,00	275 158,79	9 141,21
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00	21 053,43	-1 053,43
6218 - Autre personnel extérieur	20 000,00	21 053,43	-1 053,43
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 200,00	4 031,63	168,37
633 - Impôts, taxes & vers. assi. sur rémun. (autres organ.)	4 200,00	4 031,63	168,37
64 - CHARGES DE PERSONNEL	260 100,00	250 070,73	10 029,27
6411 - Personnel titulaire	123 800,00	120 525,74	3 074,26
6413 - Personnel non titulaire	52 500,00	46 105,57	6 394,43
6415 - Congés payés		1 080,26	-1 080,26
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	82 000,00	80 672,99	1 327,01
6470 - Autres charges sociales	2 000,00	1 080,17	919,83
614 - Atténuations de produits	11 101,00	11 101,00	
7391112 - Dégrev. taxe habit. sur les logements vacants	138,00	138,00	
739221 - FNGIR	10 963,00	10 963,00	
65 - Autres charges de gestion courante	104 308,79	102 068,57	2 240,22
65311 - Indemnités de fonction	30 500,00	30 434,40	65,60
65313 - Cotisations de retraite	1 280,00	1 278,12	1,88
6542 - Créances éteintes	20,00		20,00
6553 - Service d'incendie	5 516,00	5 515,83	0,17
65568 - Autres contributions	58 223,00	54 717,36	1 505,64
65748 - Autres personnes de droit privé	8 950,00	8 900,00	50,00
65818 - Autres	1 819,79	1 220,16	599,63
65888 - Autres		2,80	-2,80
66 - Charges financières	40 800,00	40 521,08	278,92
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	40 800,00	40 521,08	278,92
Total dépenses réelles	614 954,79	608 764,38	46 190,41

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	26 286,00	29 635,17	-3 349,17
70128 - Autres taxes et redevances d'eau		199,10	-199,10
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	500,00	540,09	-40,09
70312 - Redevances funéraires		30,00	-30,00
7032 - Droits permis de stationnement et de location	2 750,00	1 984,00	766,00
70610 - Redevances d'enlèvement des ordures & des déchets	150,00		150,00
7065 - Redevances & droits des services à caractère social		336,00	-336,00
7067 - Redev. & droits des serv. péri-scolaire & enseignement	19 786,00	22 674,79	-2 888,79
70878 - par des tiers	3 100,00	3 871,28	-771,28
73 - Impôts et taxes	4 873,00	47 039,96	-42 166,96
732221 - Fonds de péréquation ressources comm. & intercomm.		7 089,00	-7 089,00
73223 - Fds dép. des DMO pour les com. de - 5 000 hab		22 087,96	-22 087,96
735 - Fraction de TVA		4 858,00	-4 858,00
738 - Autres impôts et taxes	4 873,00	12 405,00	-7 532,00
731 - Impositions directes	254 335,00	251 146,00	3 189,00
73111 - Impôts directs locaux	234 480,00	232 349,00	3 131,00
73114 - Impositions forfaitaires sur entreprises de réseau	18 875,00	18 572,00	303,00
73118 - Autres contributions directes		225,00	-225,00
74 - Dotation et participations	165 329,00	142 693,52	22 635,48
74111 - Dotation forfaitaire des communes	1 224,00	854,00	370,00
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	13 971,00	15 445,00	-1 474,00
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNF) des comm. un.	906,00	904,00	2,00
742 - Dotation aux élus locaux	3 284,00	3 320,00	-36,00
744 - FCTVA	2 099,00	478,03	1 620,97
74718 - Autres		286,29	-286,29
7482 - Compens. perte taxe ad. aux droits mut. taxe pub. fon.	30 769,00		30 769,00
748315 - Compensation des pertes d'IFER		12 513,00	-12 513,00
74832 - Etat-Compens. au titre contrib. écon. territ. CVAE & CFE	113 076,00	39 072,00	74 004,00
74833 - Etat-Compens. au titre exonérations taxes foncières		64 423,00	-64 423,00
748374 - Biodiversité et aménités rurales		3 000,00	-3 000,00
748386 - Autres		118,00	-118,00
7486 - Autres attributions et participations		2 200,00	-2 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	69 381,00	75 237,27	-5 856,27
752 - Revenus des immeubles	16 250,00	20 331,67	-4 081,67
75514 - Redevances sur l'énergie hydraulique	350,00	698,00	-348,00
75988 - Autres	52 781,00	54 207,00	-1 426,00
76 - Produits financiers		11,29	-11,29
761 - Produits de participations		0,55	-0,55

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
784 - Revenus des valeurs mobilières de placement		10,74	-10,74
013 - Atténuations de charges	76 138,00	79 636,16	-3 498,16
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	76 138,00	79 636,16	-3 498,16
002 - Excédent de fonctionnement reporté	15 312,79	15 312,79	
Total recettes réelles	611 654,79	640 611,96	-28 957,17

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 300,00	3 263,50	36,50
72 - Production immobilisée	3 300,00	3 263,50	36,50
Total recettes d'ordre	3 300,00	3 263,50	36,50

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes de fonctionnement	614 954,79	643 875,46	-28 920,67

TABLEAU DE RECAPITULATIF HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
16 - Emprunts et dettes assimilés	48 500,00	48 275,78	224,22
1641 - Emprunts en euros	48 500,00	48 275,78	224,22
20 - Immobilisations incorporelles	46 951,00	10 208,31	36 742,69
202 - Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	4 400,00		4 400,00
203 - Frais d'études, rech. & dev. & frais d'insertion	42 551,00	10 208,31	32 342,69
21 - Immobilisations corporelles	1 285 902,46	415 237,98	870 664,48
2111 - Terrains nus		1 692,00	-1 692,00
2112 - Terrains de voirie		108,00	-108,00
212 - Agencements et aménagements de terrains		50 952,00	-50 952,00
2131 - Bâtiments publics	1 177 384,46	339 580,27	837 804,19
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	1 600,00	800,00	800,00
2172 - Agencements et aménagements de terrains	163 988,00	16 272,00	87 716,00
2183 - Matériel informatique	2 450,00	3 803,77	-1 353,77
2184 - Matériel de bureau et mobilier	500,00	2 029,94	-1 529,94
Total dépenses réelles hors opérations	1 381 353,46	473 722,07	907 631,39

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 300,00	3 263,50	36,50
2131 - Bâtiments publics	3 300,00	3 263,50	36,50
041 - Opérations patrimoniales	83 938,34		83 938,34
2131 - Bâtiments publics	83 938,34		83 938,34
Total dépenses d'ordre	87 238,34	3 263,50	83 974,84

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses hors opérations	1 468 591,80	476 985,57	991 606,23

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	25 477,01	25 477,01	
10 - Dotalions, fonds divers et réserves	247 789,23	278 112,47	-30 353,24
10222 - FCTVA	22 000,00	21 815,83	184,17
10220 - Taxe d'aménagement	18 000,00	48 537,41	-30 537,41
1008 - Excédents de fonctionnement capitalisés	207 759,23	207 759,23	
13 - Subventions d'investissement reçues	1 161 427,22	265 509,48	895 917,76
1317 - Budget communautaire et fonds structurels	27 000,00		27 000,00
1321 - Etat et établissements nationaux	376 385,00	206 573,70	169 811,30
1322 - Régions	73 152,00	19 505,10	53 646,90
1323 - Départements	409 899,22	39 430,06	370 469,16
1328 - Autres	274 991,00		274 991,00
21 - Immobilisations corporelles		2 647,98	-2 647,98
2115 - Terrains bâtis		2 647,98	-2 647,98
Total recettes réelles hors opérations	1 434 663,46	571 746,92	862 916,54

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
021 - Virement de la sect. de fonctionnement			
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections			
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.			
2111 - Terrains nus			
2115 - Terrains bâtis			
041 - Opérations patrimoniales	83 938,34		83 938,34
203 - Frais d'études, rech. & dev. & frais d'insertion	83 938,34		83 938,34
Total recettes d'ordre	83 938,34		83 938,34

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes hors opérations	1 518 601,80	571 746,92	946 854,88

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 518 601,80
	Réalisé :	526 341,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 518 601,80
	Réalisé :	571 746,92
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	614 954,79
	Réalisé :	568 764,35
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	614 954,79
	Réalisé :	643 875,46
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	45 405,35
Fonctionnement :	75 111,11
Résultat global :	120 516,46

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle et propose au conseiller le plus âgé de présenter la mise au vote du document budgétaire.

M. VILA sollicite le conseil municipal pour connaître leurs éventuelles observations.

Aucune observation n'étant formulée, le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		59 798,32
- un excédent reporté de :		15 312,79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		75 111,11
- un excédent d'investissement de :		45 405,35
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		45 405,35
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT		75 111,11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		75 111,11
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		45 405,35

C. MASSIP tient à souligner le travail effectué par le maire et la DGS pour les résultats budgétaires obtenus pour l'exercice.

F. FILHOS souhaite féliciter et mettre en évidence le travail sans relâche du maire et de sa secrétaire pour défendre ce projet et obtenir les subventions et dotations : interventions auprès du préfet, du président du Conseil Départemental. La commune n'aurait pas pu bénéficier de ces recettes sans ces soutiens. Ce travail n'est pas évident et il tient à le souligner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser l'affectation du résultat sur le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le début de l'année des vols ont eu lieu à plusieurs reprises sur la commune ainsi qu'une extorsion de fonds.

Mesures prises :

- Information de la population via le site mairie et city all
- Mise à place de rondes communales
- Intervention auprès du commandant de la brigade de gendarmerie de Muret
- Intervention auprès du major de la brigade de Carbonne
- Rondes des gendarmes trois fois par jour
- Relance du dispositif Participation Citoyenne

Dispositif Participation Citoyenne

Une charte avait été signée en 2017 avec la Préfecture de la Haute-Garonne et la gendarmerie. Depuis ces dernières années, la brigade de Carbonne ne répondait pas à nos demandes de réactivation du processus. Une intervention a eu lieu auprès du commandant PERROT de MURET.

Le dispositif est relancé.

Une réunion publique aura lieu le 21 mars prochain à 19 H à la salle des fêtes. Toute la population est invitée. Des flyers seront distribués dans chaque maison.

Programme :

- Présentation du rôle du maire et du citoyen
- Présentation de la brigade de gendarmerie
- Chiffres sur la délinquance du territoire
- Présentation du dispositif Participation Citoyenne
- Rôle du référent
- Modalités d'inscription

C. MESTRE : des messages ont été diffusés sur le groupe. Il faudrait réfléchir sur des plans d'action à mettre en place pour rassurer les citoyens avec les moyens propres à la commune.

F. FILHOS : il a sollicité quelques administrées qui se promènent régulièrement afin qu'elles fassent remonter tout comportement suspicieux. De son côté, il marche tous les jours. Il a conseillé également aux marcheurs de prendre des circuits différents.

Pour information, la voiture de l'un des voleurs a été photographiée. Il s'agit d'une YARIS grise. Le coffre-fort et les armes dérobés lors d'un vol ont été retrouvés dans un camp des gens du voyage.

C. MASSIP souhaiterait que soit relancée l'étude pour l'installation de la vidéoprotection : évaluer le coût. La vidéo n'empêchera pas les vols mais pourrait être positionnée dans des endroits stratégiques de passage, type entrées de village. Il faut instaurer un point de vigilance en matière de communication sur les réseaux : il faut calmer les ardeurs, certains se plaisent à critiquer les forces de l'ordre prétendant ne pas voir les rondes effectuées par les gendarmes. Tout le monde n'est pas censé se trouver au bon endroit au bon moment lorsque les rondes sont réalisées.

F. FILHOS indique que la commune de LAVELANET DE COMMINGES s'est équipée avec ce dispositif.

Monsieur le Maire fait savoir que le préfet l'a invité à participer au comité de pilotage en charge de l'insécurité. Il interrogera afin de connaître les dotations allouées pour l'installation de caméras. Il rappelle que la brigade de gendarmerie dispose de 25 gendarmes dont 3 sont en formation. Sur les 22 restants, le territoire à surveiller s'étale de St Sulpice, Mauzac jusqu'aux abords de l'Ariège (Montbrun). Beaucoup de plaintes sont régulièrement déposées et les gendarmes ne sont pas chargés uniquement de la surveillance de la commune de ST JULIEN SUR GARONNE. En ce qui concerne les investissements en caméra, il rappelle que la trésorerie de la commune nécessite une gestion rigoureuse et que les dépenses devront être maîtrisées. Le coût de la vidéoprotection avoisine les 30 000 € (maximum de 30 % de DETR).

C. MESTRE : il existe des caméras spéciales qui ne relèvent que les plaques d'immatriculation des véhicules qui pénètrent et sortent de la commune.

O. CORNET : il n'est pas certain que la YARIS ne soit pas un véhicule volé.

Monsieur le Maire estime que la municipalité ne pouvait pas faire plus que ce qui a été fait dans cette situation. Les dotations de l'Etat ne sont pas encore notifiées, elles risquent de ne pas être à la hauteur des recettes actuelles. Il en profite pour alerter sur les dépenses de voiries qui ne seront plus financées par le Département (fin des 4 millions accordés par le CD à la communauté des communes).

JP. BENAC : la voirie porte notamment sur la réparation des nids de poule.

Monsieur le Maire alerte sur le fait que ne doit pas être confondue la voirie du pool routier de la CCV et la voirie départementale gérée par le Département en direct. A la communauté des communes, le service voirie compte 4 agents pour l'entretien et la signalétique (dépenses de fonctionnement). Le pôle routier du département prend en charge l'investissement des voies. La CCV n'assurera plus que 2 passages de fauchage au lieu des 3 passages habituels.

Nota sur les travaux de la RD 25

L'entreprise COLAS ayant commis des malfaçons le Département a porté plainte. Tant que la décision de justice n'était pas signifiée les travaux de réparation ne pouvaient pas être entrepris. Le Département a gagné la procédure judiciaire. Les travaux de réparation étaient prévus en décembre mais en raison de la période hivernale, ils sont reportés à mi-mars.

REPAS DE PRINTEMPS

F. FILHOS rappelle que le repas aura lieu le 5 avril à 12 H à la salle des fêtes.

Le but étant cette année d'économiser sur cette dépense, il souhaiterait que le prix du repas ne dépasse pas 19 € afin d'attirer un maximum de participants notamment les nouveaux arrivants qui ne sont pas connus.

Pour rappel en 2024, le prix du repas était supérieur à 30 € par personne.

Apéritif :

Offert par la commune.

Les conseillers municipaux offriront les amuses bouches (comme pour les cérémonies officielles). Il convient d'indiquer sur le groupe whatsapp des élus ce que chacun apportera.

Buffet d'entrée avec crudités et charcuterie + Fromage + Pains + Mignardises dessert :
Fournisseur Carrefour Carbonne
Environ 7 € par personne

Vin rouge et blanc
Coût : 1 € par personne

Paella
Fournisseur Tout en Poêle
Coût 9.50 € par personne.
Si plus de 100 participants : aide au service
Si moins de 100 participants, les conseillers aideront les personnes les plus âgées

Vaisselle
Société de location de ST ELIX LE CHATEAU
28 cts par pièce
Location d'une grande et petite assiette et 2 verres.
Les couverts seront prêtés par le comité des fêtes
Gobelets pour l'apéro
Prévoir 1.20 € par personne
Prévenir 10 jours avant.

Le repas reviendrait à environ à 19 € par personne. L'objectif est de proposer un repas inférieur à 20 €.

Il faudra prévoir de rajouter les nappes, le sucre, l'eau, les tasses, les serviettes.

I.BRESSAC : un repas pour enfant est-il prévu ?

F. FILHOS : le prix du repas pour enfant pourrait être de 10 € au-delà de 10 ans et gratuit en dessous.

C. LASSERRE propose de prêter sa propre vaisselle : 1 centaine de verres à ballon, il se chargera de les laver lui-même.

C. MESTRE : il faudra prévoir un nom de menu plus accrocheur. Il faudra prévoir des corbeilles à pains pour les plus âgés.

I.BRESSAC : les conseillers pourront se charger de laver la vaisselle à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que le but cette année est de faire participer un maximum d'administrés pour créer du lien dans le village et connaître les nouveaux arrivants. Si le conseil municipal approuve le projet tel que présenté, les flyers pourront être lancés très rapidement.

ANIMATION :

F. FILHOS : une chanteuse assurera l'animation.
Elle vient avec son matériel de sono. Elle pourra le prêter pour le discours du maire.

Elle dispose d'un panel de chansons qui s'adapte à tous les groupes. Il conviendra de choisir le répertoire qui nous intéresse.

Coût 350 € pour 4 heures de chants.

Elle pourra également chanter pendant l'apéritif.

La commune pourra prendre en charge le coût de l'animation (comme les années précédentes)

INSCRIPTIONS

Les clôturer 10 jours

M. VILA demandera à la secrétaire de lister les personnes de plus de 65 ans qui bénéficieront d'un repas gratuit.

Le point devra être fait avec C. LASSERRE sur le nombre de couverts qui pourra être prêté par le comité des fêtes ainsi que pour le prêt des verres personnels.

COMPLEXE COMMERCIAL ET ASSOCIATIF : PRET RELAI CREDIT AGRICOLE

Lors du conseil municipal du 20 décembre 2024, un accord de principe avait été donné pour la souscription d'un prêt relai d'un montant de 350 000 €.

Une consultation a eu lieu :

- BANQUE DES TERRITOIRES

Pas de prêt relai

- BANQUE POSTALE

Frais de dossier 350 €

Taux : 3.70 %

Durée : 3 ans

Echéances par trimestre de 3 237.50 €

Coût total des intérêts : 38 850 €

- CREDIT AGRICOLE

Frais de dossier : 500 €

Taux fixe : 2.79 %

Durée : 24 mois

Echéances annuelles : 9 765 €

- AFL BANQUE DES COLLECTIVITES

Après étude : Commune éligible à l'AFL

Prise de participation en capital : 11 300 € sur 3 ans (possibilité d'aller jusqu'à 10 ans)

Pas de frais de dossier

Pas de frais pour remboursement anticipé

Sur deux ans : taux de 2.83 %

Sur trois ans : taux de 2.92 %

Monsieur le Maire rappelle le coût du projet :

- 989 087.42 € HT
- 1 163 744.91 € TTC

Montant des subventions et dotations :

- PASS Commerce REGION : 27 523 €
- Dispositif Créons DEPARTEMENT : 191 490 €
- Contrat de Territoire DEPARTEMENT : 239 108 €
- DETR : 289 863 €

Total : 747 984 €

Sur ce total de recettes, viendra s'ajouter le FCTV, ce qui représentera une aide globale de 78 % de l'opération.

Monsieur le Maire tient à soulever un point majeur :

Le Département a souhaité rencontrer à la CCV les maires du territoire pour faire le point sur l'état d'avancement du Contrat de Territoire 2022-2024. Les maires ayant obtenu des subventions dans le cadre de ce dispositif mais n'ayant pas réalisé de travaux se verront supprimer cette aide.

Pour la commune de ST JULIEN SUR GARONNE, une subvention d'un montant de 239 108 € a été allouée. La commune a demandé un premier versement d'avance de 39 000 € correspondant aux travaux de démolition.

Or lors d'une rencontre avec le Président du Département, Monsieur le Maire a appris que l'octroi de la subvention Contrat de Territoire était arrivée à son terme en fin d'année. Pour bénéficier d'une prolongation, la commune aurait dû solliciter une prorogation ce qui n'a pas été fait dans la mesure où l'opération avait déjà débutée et une avance versée. Les 200 000 € alloués pouvaient donc être perdus.

Lors de la rencontre à la CCV, il a été demandé à la commune de redéposer une demande de subvention. Cette dernière serait examinée en commission permanente vers le mois d'avril.

Monsieur le Maire, fort mécontent, a alerté le Département en précisant qu'un courrier avait été adressé à l'attention du Président et du Directeur de l'ATD pour solliciter une prorogation. Il était inconcevable que cette subvention soit caduque dans la mesure où le département avait déjà procédé à un premier versement ce qui prouvait que les travaux avaient réellement débutés.

Monsieur le Maire précise d'autre part que la part d'autofinancement qui incombe à la commune sera comblée par le prêt relai de 350 000 € (remboursement du prêt relai avec la vente des parcelles communales).

Il rappelle que Monsieur le Sous-Préfet et la référente de la Direction des Finances Publiques a demandé à la commune de souscrire ce prêt pour garantir les règlements des entreprises en attendant le versement des recettes attendues.

C. MASSIP revient sur les trois propositions présentées pour le prêt relai : sur les trois offres, pas de remboursement anticipé si remboursement en un an. Il propose cependant d'envisager de demander au CREDIT AGRICOLE (offre la plus économiquement avantageuse) la possibilité d'étaler le prêt relai sur 3 années. Il s'agirait d'une solution de sécurité dans l'attente de la vente des terrains. Il précise que l'offre de la BANQUE POSTALE consiste à de l'affacturage : la commune cède les recettes attendues. L'offre du CREDIT AGRICOLE porte davantage sur une proposition classique de prêt relai. Il propose de saisir le CREDIT AGRICOLE afin de connaître leur position sur le prêt relai à 3 ans et en tout état de cause de prendre une délibération de principe pour autoriser le maire à signer l'offre la plus intéressante.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'une décision soit prise rapidement afin de disposer de tous les éléments pour la préparation du BP 2025.

JP. BENAC revient sur le montant des travaux du projet. Il a noté que le montant s'élevait à 1 million d'Euros HT. Il ne comprend pas d'où provient ce montant qui semble majoré au regard du montant indiqué par le maire dans de précédents conseils municipaux.

Monsieur le Maire ne saisit pas l'intervention de M. BENAC.

C. MASSIP : le taux de TVA est à 20 %, une partie reste à la charge de la commune et une partie est remboursée par le FCTVA à hauteur d'environ 14 %. Le calcul des 78 % de subvention porte sur le montant HT.

Monsieur le Maire : les subventions sont toujours calculées sur du HT.

JP. BENAC : il est question de 360 000 € restant à charge, mais en réalité, on doit être bien au-delà. Il ne s'y retrouve pas par rapport aux chiffres annoncés.

Après discussion, il pourrait y avoir eu une erreur entre le montant HT et le montant TTC.

Pour conclure l'échange, Monsieur le Maire précise que la condition de réalisation du projet était l'accord d'un montant de subventions compris entre 70 et 80 %, à ce jour, la commune aurait obtenu 78 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés de souscrire un prêt relai :

Prêt relais subventions :

Montant	: 350 000 €
Durée	: 24 mois in fine
Périodicité	: Annuelle
Taux fixe	: 2.79 %
Amortissement du capital	: in fine
Frais de dossier	: 500€
Parts sociales	: néant
Montant des échéances	: 9 765 €
Montant de la dernière échéance	: 359 765 €
Garantie	: Cession de créances notifiées

Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, à tout moment sans pénalité sous réserve du préavis requis au contrat.

- autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- l'autorise à signer tous les documents y afférent,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

1/ PORTEURS DE PROJETS :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le montant du loyer qui pourrait être proposé :

1/ RESTAURANT OCEBON

Initialement, le restaurateur souhaitait s'installer dans la partie rénovée du bâtiment. Le projet examiné avec l'architecte a fait apparaître un risque incendie plus important en raison de l'étage. L'aménagement règlementaire pour ce type d'activité génèrerait trop de frais.

Surface souhaitée : 70 m²

Le prix moyen du repas : 18 à 20 €

Nombre de repas servis : 24

La restauratrice n'ouvre que le midi.

Monsieur le Maire lui a demandé d'ouvrir du mardi au samedi et un soir par semaine, soit le vendredi soir.

C. MESTRE : le montant dépendra des investissements que la commune devra faire à l'intérieur. Est-ce que le bâtiment sera vide ou non ? Si elle demande un équipement en inox, c'est très cher. Prendre en compte les normes incendies.

O. CORNET : le bâtiment sera bien aux normes incendie.

Monsieur le Maire précise que la restauratrice fonctionne actuellement avec un four, un évier, un comptoir, une hotte, un réfrigérateur. Elle ne travaille que des produits frais.

F. FILHOS : l'équipement peut être d'occasion.

I. BRESSAC : il faudrait s'aligner sur le prix du loyer de CAZERES.

Monsieur le Maire : le prix actuel est de 560 € auxquels se rajoutent les charges. Le prix que pourrait lui proposer ST JULIEN ne doit pas être inférieur à 700 € pour un bâtiment neuf.

C. LASSERRE : si la restauratrice a semblé intéressée par un loyer de 700 €, la commune peut proposer ce prix.

F. FILHOS : le budget investissement doit-il être rajouté ?

Monsieur le Maire : elle ne demande pas grand-chose ; pas de gros investissements.

C. MESTRE : Si la commune se base sur 700 €, il faut au préalable évaluer le coût d'une hotte et d'un plan de travail en inox. Il rappelle qu'au départ, le projet était associatif pour l'obtention de subventions. Il n'est pas d'accord pour que la commune investisse 8 000 € de plus.

Monsieur le Maire corrige : la moitié seulement était à destination associative.

D. ZIMMERMANN interroge sur les 8 000 €. Elle rappelle que l'on n'a jamais rien sans rien. Elle ne peut pas payer un loyer de 700 € juste pour des murs. La commune percevra un revenu qui permettra de rembourser l'emprunt. En une année, l'investissement sera pratiquement payé. Elle ne comprend pas ce type de raisonnement.

E. MASCARAS : avant toute dépense, il faut être sûr que la restauratrice s'installe vraiment. Il faut prévoir un loyer qui permette de rentrer dans nos frais.

C. MASSIP alerte sur le choix du bail. S'il s'agit d'un bail commercial, la commune ne pourra pas changer ou revenir en arrière. Au bout de six années, on ne met pas fin à un bail commercial facilement. C'est le commerce qui décide.

Monsieur le Maire : elle prend la moitié de la surface créée. Si l'autre partie est associative, il n'y aura pas de recettes pour la commune. Il faut être clair avec la politique menée : est ce que le conseil souhaite investir pour faire vivre le village ou non. Le bâtiment étant vide et nécessitant des travaux supplémentaires pour la mise en location, cet investissement sera amorti sur du long terme.

E. MASCARAS : il faut opter pour un juste milieu.

C. MASSIP craint que l'on mélange un peu tout. Il souhaite que la discussion soit remise dans son contexte. Seule partie en investissement avec prêt : acquisition de M. LAJOURS. L'étude sur le coût du loyer doit être évaluée au regard du crédit. Le budget prévisionnel prévoyait en recettes 600 € de loyer sur trois porteurs de projets. Le bâtiment est payé sur la base de 78 % de subventions.

Il cite l'exemple du nouveau restaurant de SALLES : loyer inférieur à 700 € avec conditions préférentielles pour la première année. Le projet est différent mais la commune a entièrement équipé le bâtiment. Un loyer à hauteur de 700 € lui semble correct, vu l'état du bâtiment qu'elle loue actuellement, elle y gagne au change.

Monsieur le Maire revient sur la décision : est ce que le conseil a envie d'avoir une activité sur le village ou non ?

C. MESTRE : il a été dit de faire rentrer des fonds, si la commune investit 30 000 € d'équipement, c'est un coût supplémentaire pour le projet.

C. MASSIP : l'équipement des locaux pourra enclencher des dépenses supplémentaires au regard d'une subvention d'équipement ou alors la dépense peut être à la charge du porteur de projet. Cet investissement n'est pas ciblé uniquement sur son activité.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un investissement très important.

2/ ASSISTANTES MATERNELLES

Deux assistantes maternelles ont sollicité la mairie pour la mise à disposition d'un local dans le nouveau complexe.

D. ZIMMERMANN : la commune a perdu deux coiffeuses mais peut gagner deux assistantes maternelles. Elle connaît ces personnes. Leur objectif est de ne plus être seules chez elles pour exercer leur activité.

C. DA SILVA approuve cette location.

F. FILHOS : après agrément, les subventions de la CAF pourraient leur permettre la prise en charge d'équipements.

C. MASSIP : la location pourrait être proposée au coût de la surface proratisée (700 € côté restaurateur).

O. CORNET : surface concernée 60 m².

3/ TROISIEME LOCAL

Monsieur le Maire suggère de proposer le local aux infirmières qui louent actuellement le bâtiment communal rue de la Fournière. Ce local pourrait être équipé et permettrait d'envisager la restauration du bâtiment complet de la FORGE.

I.BRESSAC : c'est une excellente idée.

Après discussion, il est approuvé un montant de loyer de 700 € par mois pour la restauratrice et de proratiser ce montant au regard de la surface occupée pour les assistantes maternelles

QUESTIONS DIVERSES

1/ SUBVENTION DEPARTEMENTALE COMPLEMENTAIRE

Les travaux d'aménagement du complexe commercial/associatif COEUR DE VIE n'ayant pas été prévus dans les marchés initiaux du projet et sur les recommandations des services du Conseil Départemental, une nouvelle demande de subvention départementale devrait être sollicitée. Cette nouvelle demande serait rattachée au précédent dossier référencé :

contrat de territoire 2022

objet : création d'un espace associatif place des Artistes (acquisition d'un ensemble immobilier et travaux d'aménagement)

montant subvention maximum pour aménagement : 239 108.40 €.

référence dossier : 00027169

En vue de l'étude de cette subvention complémentaire, le conseil départemental a demandé qu'une estimation soit réalisée par le maître d'œuvre. Le montant des travaux de maçonnerie, de faux plafond, de chauffage, de sol, de peinture s'élèverait à 58 666.46 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention départementale complémentaire dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 58 666.46 €.

2/ SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACHAT TONDEUSE

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur l'accroissement des travaux d'entretien des espaces verts avec notamment création :

- d'allées des cimetières enherbées
- d'un parc avec théâtre de verdure
- de la végétalisation de l'ancienne cour de la mairie
- de dons de parcelles agricoles

Cette démarche écologique dans laquelle s'est engagée la commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE nécessite l'utilisation d'un matériel fonctionnel. Or, les services techniques ne disposent que d'un tracteur et d'une petite tondeuse à main, la tondeuse autoportée étant hors service.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une nouvelle tondeuse autoportée. Une consultation est lancée afin de présenter les conditions les plus économiques.

C. MASSIP : lors de l'achat du tracteur, il avait été évoqué la possibilité d'acheter une coupe à installer sous le tracteur qui n'a pas la faculté de tondre. Les services techniques ont émis le souhait de disposer d'un tracteur qui fauche et d'un tracteur qui tond afin de pouvoir travailler à deux.

E. MASCARAS : le broyeur n'est utile que pour les petites surfaces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le projet d'acquisition d'une tondeuse autoportée XZ5 L 127 d'un montant de 5 180 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention départementale
- d'inscrire cette dépense au budget 2025

3/ AUTORISATION DE PASSAGE ENEDIS

Dans le cadre d'un aménagement de ses réseaux pour le raccordement du site de production photovoltaïque des Pépinières du Volvestre sise section C N° 1256, ENEDIS projette la création d'un poste au sol raccordé au réseau aérien existant le long de la voie piétonne située ci-dessus.

Les travaux portent sur la pose de 2 câbles souterrains sur une longueur d'environ 3 m.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitudes référencée CS 06.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le maire à signer la convention CS 06 accordant à ENEDIS une servitude de passage au lieu-dit Billot à ST JULIEN SUR GARONNE sur la parcelle C 1256

4/ RENOUVELLEMENT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE LA GARONNE

La Direction Départementale des Territoires informe que l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial de la Garonne au droit de l'îlot du moulin, référencée OC 178, délivrée par arrêté préfectoral du 17/12/2020, est arrivée à expiration le 31 décembre 2024.

Cette autorisation permet à la commune d'aménager et de gérer un sentier piétonnier, de procéder à l'installation et à l'entretien de panneaux pédagogiques et d'engager des opérations de lutte contre les plantes invasives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le maire à signer la convention de renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial de la Garonne à compter du 1er janvier 2025.

5/ PASSAGE DOMAINE PUBLIC : LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS

Monsieur le Maire s'est rendu au lotissement pour évaluer la reprise de la voirie et de l'éclairage.

En matière de voirie, il ne souhaite pas que soient repris les trottoirs, ni les places de parking. Seule sera reprise la bande de roulement.

Il avait été décidé en conseil municipal de ne pas reprendre les espaces verts.

En ce qui concerne l'éclairage public, la reprise sera possible après installation d'un compteur et garantie de bon fonctionnement.

6/ CABANISATION

Dossier famille RATHQUEBER.

Monsieur le Maire fait le rapport du contrôle réalisé par les services de l'Etat à la demande du Sous-Préfet de Muret.

7/ CONVENTION MJC

La directrice de la MJC a sollicité le renouvellement de la convention.

Monsieur le Maire communique sur les difficultés financières rencontrées par la MJC. Il a rencontré la directrice dans le cadre du RPI avec le maire de SALLES. Une demande de subvention de 30 000 € est demandée mais il est difficile de savoir à quoi correspond ce montant. Une rencontre doit être organisée avec les 7 maires concernées par l'activité de la MJC afin de prendre des décisions sur son fonctionnement. Autrefois les communes percevaient une subvention de la CAF, ces sommes sont à présent versées directement à la MJC.

M. VILA : il semblerait que la MJC ne perçoive plus la CAF ni les subventions de la Jeunesse et Sport.

D. ZIMMERMANN : il serait compliqué d'expliquer aux familles qu'il n'y aura plus de garderie.

C. MASSIP : on n'en est pas là. Les décisions politiques doivent être prises. Il propose d'attendre le retour de cette rencontre d'élus et le retour de S. COUDOURNAC qui suit ce dossier.

8/ ASSAINISSEMENT

C. MESTRE souhaiterait connaître l'état d'avancement de ces travaux.

JP. BENAC : les travaux ne reprendront qu'avec le nouveau mandat en 2026. Le prochain bureau sera voté après les élections ; il prendra des décisions. Les travaux vont prendre du retard.

9/ CHEMIN DES ESCARGOTS

JP. BENAC fait savoir que des motos circulent au chemin du Ramier

C. MASSIP : un panneau "passage interdit aux véhicules à moteur" devait être installé. A vérifier. L'accès devait être laissé à RESEAU 31 au niveau du pont.

10/ ENTRETIEN VOIRIE

JP. BENAC alerte sur les nids de poule du chemin du Moulin

11/ MACHINE A PAIN

D. ZIMMERMANN demande que soit remise la corbière à papier près de la machine à pain.

12/ RESIDENCE SENIORS

JP. BENAC demande l'état d'avancement de ce projet.

Monsieur le Maire : une réunion doit avoir lieu prochainement.

13/ DON DE MME GOURGEON

C. MESTRE : où en est ce dossier ?

Monsieur le Maire : le don a bien été réalisé chez le notaire.

14/ PATURAGE PAR DES CHEVAUX AU TERRAIN DE FOOT

O. CORNET a donné l'autorisation à la personne qui propose de mettre des chevaux en pâturage sur le terrain de foot.

Monsieur le Maire alerte : d'autres personnes avaient sollicité la mairie pour bénéficier de parcelles communales pour pâturages : Mr. RICHOU et Mme. BINET.
Cette autorisation ne peut pas être accordée puisqu'elle intervient en dernier.

15/ SPECTACLE DE LOTTE « LITURGIE DE LA CONNERIE »

Pour les 100 ans de l'association 100 Artifices, il est proposé un spectacle gratuit.
La programmation se situe entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2026.
Candidater avant le 31 mai 2025.

Le Secrétaire,
Isabelle BRESSAC



Le Maire,
Patrick LEFEBVRE

19

